



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Quelles références indiquer dans le libellé de paiement ?

[Imprimer](#)

Indiquez le numéro de créance ou le numéro de titre de recette de l'avis de paiement qui est renseigné en bas de la première page de l'avis de paiement, que ce soit un paiement global ou divisé par FIA.

Si vous ne recevez pas d'avis de paiement, veuillez mentionner le LEI des fonds concernés comme référence.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02

